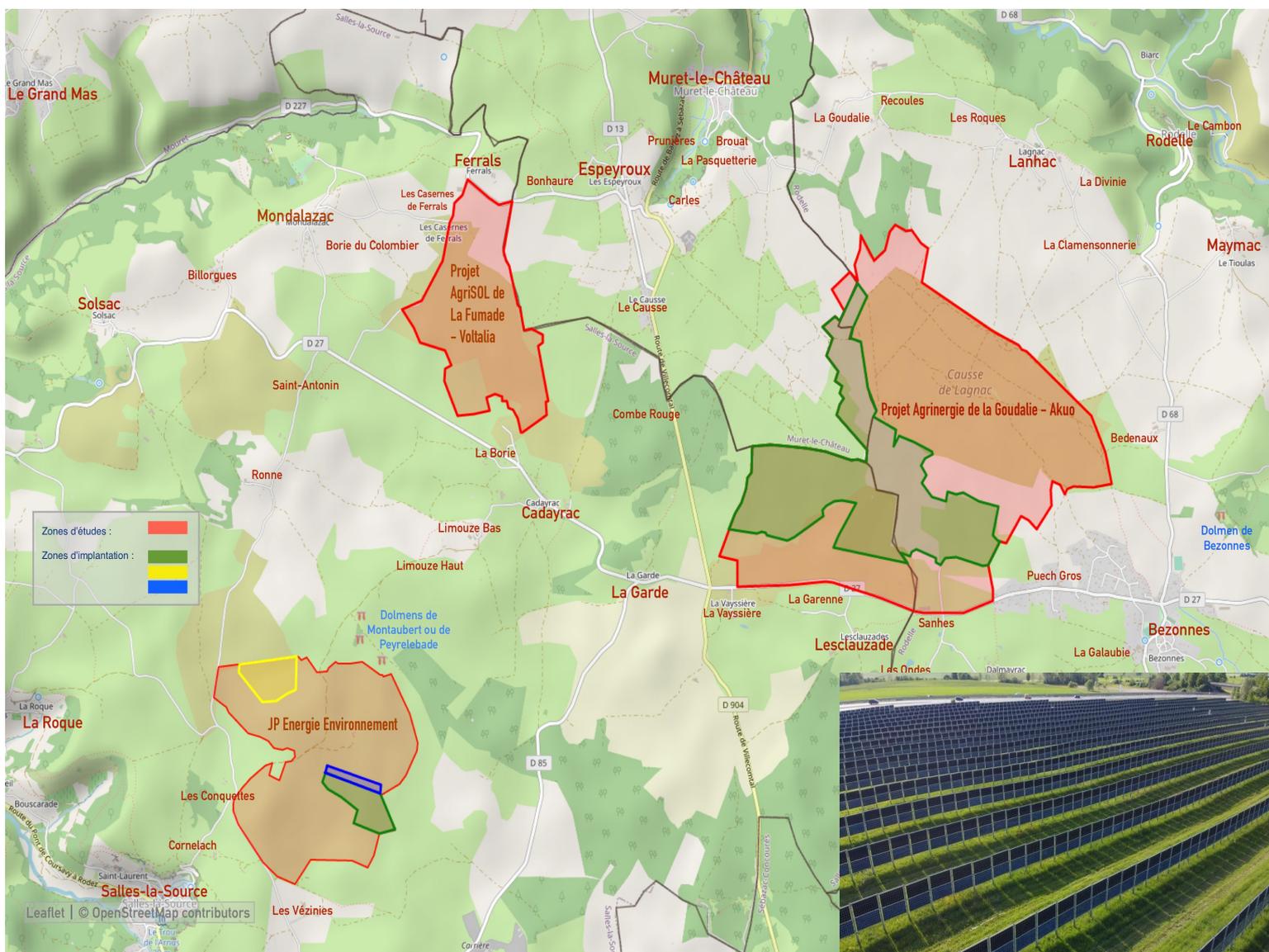


DE L'OMBRE SUR LE POUMON VERT DE RODEZ !

200 HECTARES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
SUR DES TERRES AGRICOLES ET NATURELLES
DE SALLES LA SOURCE, MURET-LE-CHÂTEAU ET RODELLE



(carte en l'état des connaissances actuelles et image de panneaux pouvant ressembler au projet)

Prospectus réalisé par *Le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal*, janvier 2021

TOUROLISDUCAUSSECOMTAL@PROTONMAIL.COM
PTI BIO, 5 ALLÉE DES ROSIERS 12330 MARCILLAC

21 ASSOCIATIONS DISENT NON !

ET VOUS ?

Le 23 novembre 2020, ces 21 associations ont signé un communiqué contre les projets de 200 hectares de panneaux photovoltaïques :



- La Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron
- La Confédération Paysanne de l'Aveyron
- Le Comité Causse Comtal, association agréée protection de l'environnement
- La fédération pour la Vie et la Sauvegarde des Grands Causses, association agréée protection de l'environnement
- L'APABA (Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron)
- France Nature Environnement Midi-Pyrénées
 - Solidaires 12
 - Canopée
 - Biodiva
- Les Jeudis en Questions
- Les Ateliers du Geste
- Ranimons la cascade !
- Nature et Progrès Aveyron
- Collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels
- MAN Aveyron (Mouvement pour une Alternative Non-violente)
- Avenir Causse Comtal, membre de CO-27-XII-Environnement
- Sites et Monuments, Délégation Régionale d'Occitanie et Représentation de Rodez
 - Collectif CO-27-XII Environnement
 - Université Rurale du sud Aveyron
 - Association Plateau survolté

(La suite de ce prospectus n'engage pas ces associations)

LA RÉGION OCCITANIE DÉNONCE CES PROJETS

Mr Labarthe, 2ème vice-président de la Région Occitanie explique le 17 décembre 2020 en séance plénière : « (...) **les terres agricoles, elles sont rares et elles méritent d'être préservées.** Le développement tel qu'il vient d'être cité peut parfois paraître comme un fléau (la stratégie de la Région qui reprend la trajectoire Région à énergie positive) montre très bien (...) que l'on ne doit pas le faire au détriment des zones agricoles ou des zones où la biodiversité est présente comme celles que vous avez citées (...). Au contraire on a privilégié des espaces en toitures, des espaces artificialisés, les milieux dégradés comme parfois les friches ou les décharges (...) mais effectivement l'on ne peut que regretter que certains gros développeurs puissent s'affranchir d'un certain nombre de sujets que nous portons ici (...) »



Le projet de loi issu de la Convention citoyenne pour le climat est très clair : ce type de projet est à considérer comme une artificialisation des sols (art. 46) : « Est considéré comme artificialisé un sol dont l'occupation ou l'usage affecte durablement tout ou partie de ses fonctions. Les surfaces de pleine terre ne sont pas considérées comme artificialisées » <https://reporterre.net/L-energie-solaire-se-developpe-au-detriment-des-sols-naturels>

Les instances départementales contre le plus gros projet AKUO ?

(à droite de la carte sur les terres de MM Dallo, Favié, Caussanel)

Extrait du rapport de la Mission Inter-Services Aménagement et Paysage (MISAP) de l'Aveyron – octobre 2020 (nous surlignons) :

« Sur le volet biodiversité, le site envisagé se trouve dans un **réservoir de biodiversité** (ZNIEFF-Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) identifié par le SCOT Centre-Ouest Aveyron ce qui doit conduire à **éviter cet espace**. Dans le département de l'Aveyron, le type de pelouse concerné par le projet **ne se trouve que sur le Causse Comtal** et sur la commune de la Rouquette. Le site abrite également le **Séneçon de Rodez, plante endémique et protégée au niveau national**. Les inventaires de l'avifaune attestent de la présence de **plusieurs espèces patrimoniales protégées** : **Pie-grièche à tête rousse, Pie grièche écorcheur, Vautour fauve, Vautour moine, Fauvette Orphée, Oedicnème criard, Torcol fourmilier, Circaète Jean-Le-Blanc**. Le site est également concerné par **4 plans nationaux d'action**.

Globalement, les niveaux d'enjeu définis dans l'étude sont **sous-évalués**. (...)

Au regard des orientations et prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le bureau du Centre Ouest Aveyron donne un avis défavorable (...)

Conclusion : les éléments apportés par le porteur de projet **ne démontrent pas suffisamment l'intérêt agricole du projet présenté**.

L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol n'est pas opportune sur ce site très riche en biodiversité mais très fragile et qui subit déjà de nombreuses pressions anthropiques (...) Au regard des différents avis émis plus haut et des multiples remarques sur différentes thématiques, **l'opportunité de la poursuite du projet se pose** ».

Rappelons que la Chambre d'Agriculture et Mr le Député Mazars sont contre ces projets.

Nous demandons aux élus de voter une motion contre tous ces projets tel que Savignac et la Communauté des Communes du Grand-Villefranchois ont pu le faire récemment.

Nous demandons que la modification simplifiée du PLU sollicitée par certains industriels ne soit pas votée. Précisions : les industriels souhaitent une "déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU" afin de faire mentionner la possibilité dans le PLU de panneaux photovoltaïques.

Nous demandons aux Communautés des Communes de ne pas mentionner dans les PLUI en cours de définition la possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques sur des zones agricoles et naturelles.

Severine Peyretout, référente énergie et mobilités au Parc Naturel des Grands Causses- qui a fait le choix de ne pas toucher aux terres agricoles et naturelles en priorisant les toitures de 70 bâtiments de **18 communes du sud-Aveyron**, explique à France 3 le 30 janvier 2021 : **"Notre objectif c'est aussi l'exemplarité des collectivités (...) par rapport à la transition énergétique"**.

LA TRAVERSÉE DU DÉSERT DU MAIRE DE SALLES-LA-SOURCE ?

Nous rappelons que nous avons demandé une rencontre avec les élu.e.s de Salles-la-Source et de Muret-le-Château depuis le début du mois de septembre 2020, sans réponses à ce jour.

Monsieur Alibert, maire de Salles-la-Source déclarait en Une de La Dépêche le 15 août dernier, que ces projets n'étaient pas cachés aux habitant.e.s et que le Causse Comtal **est un désert où poussent principalement des cailloux...** :

"Rien n'est caché", se défend d'emblée Jean-Louis Alibert maire de Salles-la-Source en évoquant cinq ou six porteurs de projet. "(...) **C'est désert (...) et à part les cailloux, il n'y a pas grand-chose qui y pousse** (...) Et puis, il faut aussi savoir faire confiance à ces professionnels et vivre avec son temps. Les opposants sont contre tout. Si on les écoute, on ne fait plus rien » (Centre Presse, 14/08/2020).

Monsieur le Maire,

Le Causse Comtal, poumon vert de Rodez, **est l'un des réservoirs majeurs de biodiversité et de patrimoine de la région et de France, et non un désert où poussent les cailloux**. Salles-la-Source et Rodelle sont les deux communes de France les plus riches en mégalithes et dolmens (selon la Charte Dourdou Causse et Rougier qui engage les élus à la protection du Causse). Le Causse Comtal de Salles-la-Source est une aire majeure pour **le Touroulis (Oedicnème criard), et pour le Séneçon de Rodez**, et la plus forte station de **Pique-Prune** de la région. Le rapport de la MISAP (ci-dessus) précise **les nombreuses espèces rares et protégées**.

Comme le démontre un autre collectif « Les amoureux et défenseurs du Causse Comtal », il existe un riche patrimoine pastoral avec **les Cazelles** (le projet AKUO s'en approche de très près), floristique avec **la Sabline des chaumes**. Mais aussi des espèces d'oiseaux, de reptiles et insectes d'Intérêts Communautaire : **Engoulevent d'Europe, Alouette Lulu, Léopard des murailles et « à deux bandes », Lucarne Cerf-**

Volant. Des mammifères inscrits au titre de la Directive Habitat : **le Murin de Beschtein, le Grand Rhinolope, le Hérisson d'Europe, la Génette commune.** Ce collectif pointe aussi le danger de la tranchée de plusieurs kilomètres qui servira à raccorder le projet AKUO. Selon ce collectif l'argumentaire des agriculteurs porteurs d'AKUO est remis en cause : car leur élevage bio d'ovins lait est l'activité dans l'élevage la plus rentable et ne nécessite pas d'en assurer la pérennité par 80 hectares de projets.

Monsieur le Maire,

En guise d'opposants « qui sont contre tout », nous sommes très nombreux comme le démontrent les lignes précédentes, et nos propositions afin de défendre le patrimoine du Causse seront prochainement à disposition de toutes et tous. Ces idées afin de protéger le Causse ne pourraient-elle pas vous intéresser puisque vous êtes président de l'Office du Tourisme de Conques-Marcillac ? Accepter ces projets, n'est-ce pas condamner pour des décennies l'avenir touristique du Causse ?

Monsieur le Maire,

Avez-vous prévenu vos concitoyen.nes durant la campagne municipale qu'un ou des porteurs de projets existaient ? Avez-vous rencontré Baptiste Balique, chargé de projet d'AKUO au printemps 2019 comme il nous l'a lui-même affirmé ? Vos colistiers furent-ils au courant que leurs mandats démarreraient avec ces projets scandaleux ? Les projets étaient bien cachés et notre collectif s'est vu dans l'obligation d'informer la population et les élus en juillet dernier.

Monsieur le Maire,

Contrairement à vous, nous ne faisons pas confiance à ces industriels.
Le chargé d'AKUO afin de présenter un aspect de son métier nous déclarait :

« **Mon métier de développeur c'est de dépenser de l'argent** »

Citons aussi Voltalia (famille Mulliez) qui porte le projet à Cadayrac sur les terres du Comte de La Panouse. Cet industriel explique, entre autre, qu'il accompagnera les objectifs engagés par le Comte afin de restaurer son château :

"Ce projet de La Fumade accompagnera les objectifs (...) engagés par les propriétaires du Château du Colombier (Famille de La Panouse) avec le démarrage de la rénovation du château" (Présentation du projet Agrisol de La Fumade, juin 2020). La Transition Énergétique a bon dos d'aider des financiers à restaurer leurs châteaux.

Nous assumons des choix qui sont contraire aux intérêts financiers de certains :

* le groupe Nass-JP Energie (projet en bas de la carte porté par l'indivision Causse, Eyrignac, à 500 mètres du dolmen de Mont Aubert) est expert en défiscalisation assumé (<https://www.groupenass.com/>). Le discours promotionnel du PDG Xavier Nass est de mettre en avant des implantations : « sur des sites dégradés ou artificialisés : anciennes mines, anciennes carrières, anciennes décharges » (https://youtu.be/0-AfZdXul_U)... mais dans les faits Jpee pourrait venir modifier sur notre causse des spots de biodiversités et des zones agricoles dans nos campagnes, à moins qu'il n'en abandonne l'idée...

*Voltalia (projet en haut de la carte à Cadayrac sur les terres de Mrs Lapeyre, Mouysset, Caze) est détenue entre 85 % et 94 % par la **famille Mulliez**, numéro 1 dans le secteur de la grande distribution en France (Auchan, Decathlon, Pimkie, Kiabi, Boulanger, Flunch, Kiloutou, Leroy Merlin, Norauto: <https://www.lesechos.fr/2016/02/energies-vertes-lenvolee-de-voltalia-la-pepite-des-mulliez-203086>)

Cette famille, la 5ème plus riche de France avec 32 milliards d'euros, plutôt que d'installer des panneaux sur ses propres zones commerciales, des friches, anciennes carrières (pensons à Puech Hiver en 2023) **tel que le préconise l'ADEME** dans son rapport de 2018, préfère pour des questions de rentabilité venir détruire des zones au patrimoine millénaire (proche des chemins des Dolmens, des châteaux, de l'antique départementale D27...)



La famille Mulliez
veille au gain

Nous questionnons le projet JP Energie :

fractionne-t-il son projet afin de le rendre plus attractif ? N'existerait-il pas des agriculteurs ou éleveur.e.s qui souhaiteraient reprendre ces terres sans subir leurs artificialisation par des panneaux durant les 30 prochaines années ?

Nous questionnons

le discours contradictoire du Maire de Rodelle, M. Lalle, qui tout en souhaitant protéger le Causse est prêt à en sacrifier des dizaines d'hectares à l'argent : "*Malgré un discours de protection du Causse de Lanhac, Monsieur le Maire de Rodelle ne serait pas opposé à une installation de panneaux sur une partie du Causse, bien communal, qui permettrait ainsi des retombées économiques*" (extrait du rapport de la MISAP cité plus haut).



Prospectus à distribuer sans pincettes mais avec du gel hydro-alcoolique.